

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LYE, dûment convoqué le 2 novembre 2021, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JOURDAIN Francis, Maire.

Présents : MM. JOURDAIN Francis, ROY Jean-François, THERET Yves, LACOTE Dominique, FOUASSIER Francis, ROY Antoine, Mmes DESRIAUX Elisabeth, WIART Maryse, BECCA VIN Sandrine, RAVENELLE Nathalie, SAUGER Caroline, SICault Annick.

Absentes excusées : Mmes GAUDÉ Lydia (a donné pouvoir à M. LACOTE Dominique), LEOMENT Violaine (a donné pouvoir à Mme RAVENELLE Nathalie).

Nombre de membres	14
Présents	12
Votants	14

Monsieur ROY Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de remarque, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers absents lors de la séance du 4 octobre 2021 ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2021.

<p style="text-align: center;"><b>Assainissement des eaux usées : Réhabilitation des stations d'épuration de La Collardière et de Pointeau</b> <b>Demande d'Aides auprès du Département et de l'Agence de l'Eau</b></p>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport de l'Etude de Diagnostic du Système d'Assainissement Collectif de septembre 2019 récapitulant les opérations préconisées de travaux,  
Vu la volonté de la commune d'améliorer durablement la qualité du traitement des eaux,  
Considérant que la priorité est donnée à la réhabilitation des stations d'épuration de La Collardière et de Pointeau,  
Considérant que la filière la plus adaptée est le système de filtres plantés de roseaux,  
Considérant que l'estimation globale de l'opération est de 207 951,73 € HT soit 249 542,07 € TTC,  
Afin d'aider la commune à supporter le coût de cette opération, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des aides auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que ces travaux sont nécessaires et importants, décide :

- **De retenir** le coût global de cette opération estimé à 207 951,73 € HT soit 249 542,07 € TTC
- **De solliciter** des aides auprès du Département et de l'Agence de l'Eau
- **De réaliser** ces travaux à condition que le financement puisse être assuré :
  - ↪ Par une aide du Département
  - ↪ Par une aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
  - ↪ Et par de l'autofinancement et/ou un emprunt.

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 9 novembre 2021*

*Publié, affiché ou notifié le 9 novembre 2021*

Jean-François ROY : Concernant le chemin d'accès, j'ai peut-être une autre alternative.

Francis JOURDAIN : Il faut être vigilant à ne pas créer de servitude.

### Adressage

Dossier ajourné dans l'attente de réception des dernières cartes de La Poste

### Chemin de La Calaise

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme LABRUNE Fabienne d'acheter la partie du chemin communal qui sépare sa propriété. Si le Conseil Municipal accède à cette demande, une enquête publique devra avoir lieu.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour les motifs suivants :

- Un panneau sens interdit sauf riverains est déjà installé, ce qui limite considérablement l'utilisation du chemin
- Eviter de créer un précédent pour d'autres chemins

### Points de regroupement des biodéchets

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique LACOTE.

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, la Communauté de Communes met en place la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire pour répondre aux exigences réglementaires et limiter la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les biodéchets ce sont tous les déchets de cuisine. Les ordures ménagères seront collectées une semaine sur deux. Trier les biodéchets permet de réduire le volume du sac noir et de limiter les mauvaises odeurs. Les biodéchets sont ensuite valorisés en compost pour faire de l'engrais naturel.

Une réunion publique aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 20 h 00 à la salle des fêtes.

Nathalie RAVENELLE : Pourquoi ne pas mettre en place un compost communal ?

Dominique LACOTE : Les biodéchets seront collectés par une personne qui fait déjà du compost sur HEUGNES.

Elisabeth DESRIAUX : Plus tu tries, plus tu payes.

Francis JOURDAIN : La tournée pour définir les points de regroupement des biodéchets aura lieu mercredi à 10 h 00 suivie d'une concertation avec Jean-François ROY le lundi 15 novembre.

## Tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide de maintenir tous les tarifs communaux, comme suit :

**Photocopies**                      N/B : 0,30 €                                      Couleurs : 1 €

**Gîte** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre : 10 € la nuit par personne + consommation d'électricité (0,30 € du Kwh) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

### Salle des fêtes

	Associations locales ou personnes de la commune	Associations ou personnes hors commune
<b>PETITE SALLE</b>		
Petite salle + cuisine	60,00 €	80,00 €
Salle des jeunes	50,00 €	non louée à ce titre
Acompte à verser à la réservation	60,00 €	80,00 €
Acompte salle jeune à verser à la réservation	50,00 €	non louée à ce titre
<b>GRANDE SALLE</b>		
Grande salle + cuisine pour une journée	150,00 €	200,00 €
Grande salle + cuisine pour deux journées	250,00 €	300,00 €
Vin d'honneur	80,00 €	100,00 €
Acompte à verser à la réservation	100,00 €	150,00 €
Acompte vin d'honneur	80,00 €	100,00 €
<b>ELECTRICITE</b>		
Prix du kw	0,30 €	0,30 €
<b>VAISSELLE</b>		
Par personne (gratuit pour les associations dont le siège social est sur la commune)	1,50 €	1,50 €
Casse ou perte	3,00 €	3,00 €

### Cimetière

Concession (3 m <sup>2</sup> )	trentenaire 200 €	cinquantenaire 300 €
Case (de 2 à 4 urnes)	trentenaire 1 000 €	cinquantenaire 1 200 €
Dispersion des cendres au Jardin du souvenir	50 €	

### Assainissement

Abonnement annuel	:	80,00 € HT
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assaini à partir du 1 <sup>er</sup> m <sup>3</sup>	:	1,60 € HT
Taxe de raccordement	:	900,00 € HT

à ces prix s'ajoutent la TVA au taux en vigueur ainsi que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte instaurée par l'Agence de l'Eau

**Délibération n° 59/2021 du 8 novembre 2021**

**Bons d'achat pour les aînés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune offre, tous les ans, aux personnes de 70 ans et plus, un repas de fin d'année.

Considérant que lesdites personnes, qui ne participent pas au repas, ont droit à un bon d'achat de 20 €

Considérant que pour soutenir le commerce local, le bon d'achat sera à utiliser en une seule fois chez les commerçants de la commune suivants : l'épicerie multi-services (Marché de Lye) ou la boulangerie pâtisserie (SARL Boulangerie de Lye) ou le salon de coiffure (Chez Pauline) ou HPS Négoloc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le principe d'un bon d'achat de 20 € par personne, de 70 ans et plus, à utiliser en une seule fois chez les commerçants de la commune, à savoir : l'épicerie multi-services (Marché de Lye) ou la boulangerie pâtisserie (SARL Boulangerie de Lye) ou le salon de coiffure (Chez Pauline) ou HPS Négoloc.
- Autorise Monsieur le Maire à en régler la dépense (compte 6714 du budget communal) sur présentation d'une facture du commerçant à laquelle seront joints les bons d'achat et à réaliser les bons d'achat comportant les mentions suivantes (coordonnées de l'émetteur, n° du bon, nom et prénom du bénéficiaire, commerces où le bon peut être utilisé, date de validité, conditions d'utilisation).

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Transmis en Préfecture le 9 novembre 2021*

*Publié, affiché ou notifié le 9 novembre 2021*

Nathalie RAVENELLE : Certaines personnes demandent à ce que le repas soit avancé au printemps.

Les colis pour les EHPAD seront confectionnés cette année par la Boulangerie de LYE.

Les élus suivants sont disponibles pour servir et faire la vaisselle pour le repas du 5 décembre : Mmes DESRIAUX Elisabeth, WIART Maryse, SICAULT Annick, MM. THERET Yves et LACOTE Dominique.

#### Suivi des travaux en cours

#### ***Prises candélabres pour décors de Noël***

Fourniture et pose de 9 prises + pose de 4 motifs sur mâts : 2 107,00 € HT (Entreprise Citeos de Vatan)

Le Conseil Municipal donne son accord

#### ***Extension du réseau d'assainissement à l'Arche***

Les travaux ont commencé le 2 novembre 2021. La commune a l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention DETR

#### ***Logements dans ancien bureau de poste***

Les travaux avancent lentement et sont notamment retardés à cause des délais d'approvisionnements des matériaux.

#### ***Fibre optique***

Les travaux avancent rapidement. Il y a eu un petit « couac » au lieu-dit Vaux mais a été solutionné. L'entreprise Axione de Vierzon travaille avec plusieurs sous-traitants qui ne sont pas toujours bien organisés dans la sécurité du chantier.

Un mail sera envoyé au RIP 36 pour connaître les délais de raccordement suivant les opérateurs.

### **Conseil d'école**

Lors du dernier conseil d'écoles, les institutrices ont demandé l'installation de détecteurs de fumée dans les classes.

### **Commission du Personnel**

Les entretiens individuels ont eu lieu le mercredi 3 novembre après-midi.

### **Voirie**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jean-François ROY

Trottoirs Rue des Acacias : Les travaux sont commencés et devraient durer encore environ 2 semaines

Chemin de la Muraille : Une réunion est programmée sur place le mercredi 10 novembre avec l'entreprise et le délégué voirie de la commune de Villentrois-Faverolles-en-Berry. Les travaux ne donnent pas satisfaction

Chemin du Casson : A la suite des fortes précipitations de juillet, lors de laquelle une maison a été inondée, des devis ont été demandés :

Entreprise Girard de Billy : 7 900 € TTC

Entreprise Allouard : 6 500 € TTC

Entreprise Limet de Noyers/Cher : 6 300 € TTC

Le devis Girard est un peu plus élevé car une traversée de chemin en béton est prévue en sus.

## Informations au Conseil Municipal

### **Vidéoprotection**

Les études ont été restituées par les 2 entreprises consultées : Dixys de Poulaines et Citéos de Vatan.

### **Réunions à venir**

Mercredi 10 novembre à 14 h 00 en Mairie : Commission information

Jeudi 11 novembre à 11 h 00 : Commémoration

Mardi 16 novembre à 8 h 30 : Cabinet Niguès dossier église

Dimanche 21 novembre au foyer rural : Marché de Noël

Mercredi 24 novembre de 14 h 00 à 18 h 00 au foyer rural : Zéro déchet dans ma maison

Samedi 27 novembre : Sainte Barbe

Mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 20 h 00 au foyer rural : Réunion publique collecte biodéchets

Dimanche 5 décembre : Repas des aînés

Lundi 13 décembre à 17 h 00 en Mairie : Mme VEREECKE Travail d'Intérêt Général

### **Extension réseau d'eau potable**

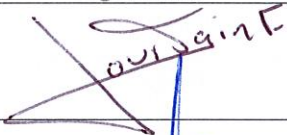





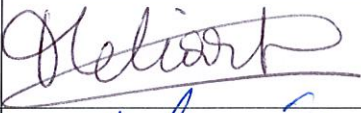
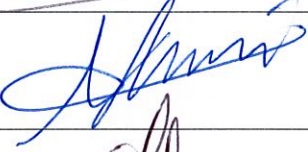
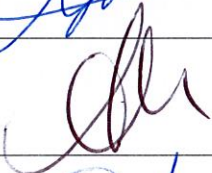
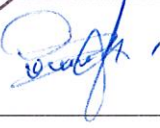

Un administré a déposé 2 demandes de certificat d'urbanisme qui ont été rejetées car les terrains concernés ne sont pas desservis par le réseau d'eau potable. Néanmoins, ces terrains font partie du schéma directeur de distribution d'eau potable, le syndicat des eaux du Boischaud Nord prendra donc en charge cette extension avec une participation du propriétaire concerné.

### **Les Chenevières**

La cueillette des champignons est commencée. Un bel article est paru samedi 6 novembre dans la Nouvelle République.

La séance est levée à 20 h 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021  
Délibérations n° 58/2021 à n° 59/2021

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
JOURDAIN Francis		
DESRIAUX Elisabeth		
ROY Jean-François		
THERET Yves		
LACOTE Dominique		
FOUASSIER Francis		
WIART Maryse		
BECCAVIN Sandrine		
RAVENELLE Nathalie		
SICAULT Annick		
ROY Antoine		r
SAUGER Caroline	